



**Définition des zones PLUiH**

- UA Zone centrale à forte densité
- UAa Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
- UAb Zone de centre bourg historique dense
- UE Zone pavillonnaire, de collectifs, d'actifs ou de centre bourg
- UEc Zone pavillonnaire des cités minières
- UR Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
- UF Zone de fiche industrielle en mutation
- UX Zone d'activités industrielles, de services, de bureaux
- UXa Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
- UXb Zone d'activités de services de bureaux
- UXz Zone d'activités insuffisamment équipée
- UY Zone d'activités commerciales
- AU Zone d'urbanisation future
- AUD Zone d'urbanisation future différée
- A Zone agricole
- Am Zone maraîchère en îlots urbains
- N Zone naturelle protégée
- Nd Zone naturelle d'ancien décharge
- Ne Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
- Nf Zone de mise aux normes des activités existantes
- Nj Zone naturelle de jardins
- Np Zone d'emprise de l'aérodrome
- Nx Zone de carrière
- NL Zone naturelle de loisirs
- NLU Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
- NLS Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
- NLI Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
- NLh Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

**Légende du Plan de zonage**

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Batiment pouvant changer de destination
- Zone tampon exploitation agricole

**Secteurs protégés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme :**

- Réservoir biodiversité milieux humides
- Réservoir biodiversité forêts
- Réservoir biodiversité bocages et rizières

Château de la Verrière BP 69 71208 Le Creusot Cedex  
**CREUSOT MONTCEAU**  
 COMMUNAUTÉ URBAINE  
 Téléphone : 03 85 77 51 51 - Fax : 03 85 50 38 51

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
 Habitat (PLUiH)  
 Valant Schéma de COhérence Territoriale**

**3-2-a Plan de zonage  
 Commune de Saint-Micaud**

Echelle 1/6500

**PLU** Arrêté Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : **27 juin 2019**  
 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine  
**PLU** Approuvé Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Communauté en date du : **18 juin 2020**  
 La Vice-Présidente chargée de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine